Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N°182/2026

Accès piéton interdit
Courtil des Senteurs
Le vendredi 18 décembre 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VOS NUITS ETOILEES en date du 16 novembre 2026 d'interdire l'accès au Courtil des Senteurs pour la préparation du spectacle pyrotechnique des féeries 2026.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des préparatifs du feu d'artifice des féeries 2026, l'accès piéton au Courtil des Senteurs sera interdit le 18 décembre 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 16/11/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUÉVERT
Côtes d'Armor

Publié le 18 novembre 2026